

[Directive sur lâ€™accessibilit  du web â€™ Normes et harmonisation](#)

La I gislation de lâ€™UE, les normes techniques et les meilleures pratiques internationales du W3C en mati re dâ€™accessibilit  du web.



  iStock by Getty Images - 639109894 zlikovec

Introduction

Lâ€™accessibilit  num rique est un aspect important de lâ€™engagement de la Commission europ enne en faveur de lâ€™inclusion, de la diversit  et de la cr ation dâ€™une Â«Union de lâ€™ galit ». Les services et informations publics, qui nâ€™ taient auparavant disponibles que dans des bureaux physiques ou sous forme imprim e, sont remplac s ou compl t s par des  quivalents en ligne. Il est essentiel de veiller   ce que ces services en ligne soient accessibles   toutes les personnes, quelles que soient leurs capacit s, pour une soci t  inclusive.

La I gislation europ enne sur lâ€™accessibilit  num rique a  t  adopt e en 2016 et est entr e pleinement en vigueur en juin 2021. Cependant, le lien entre la I gislation de lâ€™UE, la norme technique   lâ€™appui de celle-ci et les normes et supports d velopp s par le W3C Web Accessibility Initiative (WAI) peut  tre difficile   saisir. Cet article vise   expliquer les liens.

La I gislation

La directive (UE) 2016/2102 relative   lâ€™accessibilit  des sites web et des applications mobiles des organismes du secteur public, la Â«[directive sur lâ€™accessibilit  des sites internet](#)» ou Â«WADÂ», oblige tous les organismes du secteur public de lâ€™UE   rendre leurs sites web et applications mobiles en ligne accessibles. Un [r sum  de la directive](#) est disponible dans toutes les langues officielles.

Afin de garantir une compr hension commune de ce que lâ€™on entend par Â«accessibleÂ» dans ce contexte, le WAD est soutenu par une norme technique harmonis e qui offre une Â«pr somption de conformit » I gale. Cela signifie que si le contenu dâ€™un site Web ou dâ€™une application mobile r pond   toutes les exigences techniques applicables d finies dans la norme, il est suppos   tre Â«accessibleÂ» en vertu du WAD. Les  tats membres ne sont pas tenus de respecter cette norme, car ils peuvent choisir dâ€™imposer des exigences techniques plus strictes sâ€™ils le souhaitent, mais en suivant la norme garantit la conformit  avec le WAD.

La norme technique

Pour qu'une norme technique devienne une **norme européenne harmonisée** (parfois appelée «HEN»), ayant force légale en droit européen, deux conditions s'appliquent:

- La norme est élaborée par un ou plusieurs des trois organismes européens de normalisation dans le cadre d'un mandat de la Commission européenne. Ces organisations, également connues sous le nom d'ISO, sont: [ETSI](#), [CEN](#) et [CENELEC](#).
- Une référence à la version spécifique de la norme doit être publiée au Journal officiel de l'UE.

La norme élaborée conjointement par les trois OEN pour soutenir le WAD est la norme [EN 301 549](#) «Exigences en matière d'accessibilité pour les produits et services TIC».

Seules 2 versions de la norme EN 301 549 ont été harmonisées à ce jour:

1. [version EN 301 549 v2.1.2](#), harmonisée en décembre 2018;
2. la [dernière version EN 301 549 v3.2.1](#), qui devient la seule norme pertinente le 12 février 2022.

Une période de chevauchement est prévue afin que les États membres aient le temps de s'adapter à la nouvelle version.

Toutes les versions d'une norme technique ne sont pas nécessairement harmonisées. Il appartient à la Commission européenne de décider d'harmoniser ou non une norme en publiant une référence. Si une version n'est pas harmonisée, elle n'a pas d'effet juridique au niveau européen, bien qu'elle puisse encore être utile à d'autres fins.

Historique des normes techniques et de l'harmonisation

Lorsque le WAD a été publié en décembre 2016, il n'y avait pas de norme pour établir une présomption de conformité. Toutefois, une norme relative aux «exigences d'accessibilité adaptées aux marchés publics de produits et services TIC en Europe» (EN 301 549 v1.1.2) avait déjà été publiée en avril 2015 dans le cadre d'un précédent mandat de normalisation (mandat 376). Ainsi, l'article 6 du WAD mentionne la norme EN 301 549 v1.1.2, comme établissant des exigences minimales, dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle norme dans le cadre d'un nouveau mandat 554.

La nouvelle norme, «exigences d'accessibilité pour les produits et services TIC» (EN 301 549 v2.1.2), a été publiée en août 2018. Il a été référencé au Journal officiel le 20 décembre 2018 et constitue une amélioration significative du point 1.1.2.

Afin d'améliorer la norme d'un point de vue rédactionnel et de corriger certaines incohérences, une nouvelle version de la norme (EN 301 549 v3.1.1) a été publiée en novembre 2019 et soumise à l'harmonisation. En fin de compte, cette version n'a jamais été harmonisée (référé au JO). Au lieu de cela, le v3.2.1, publié en mars 2021, a été harmonisé le 18 août 2021.

Les besoins réels

En 301 549 s'inspire fortement des [Lignes directrices sur l'accessibilité des contenus Web v2.1](#), publiées par le W3C et connues sous le nom de WCAG 2.1. Ces WCAG sont des exigences

reconnues à l'échelle internationale pour la production de contenu Web. Ils sont considérés comme les meilleures pratiques et sont très largement utilisés.

Toutefois, les **normes EN 301 549 v2.1.2 et v3.2.1 contiennent chacune des exigences qui ne font pas partie des WCAG 2.1**. En 301 549 comprend également des exigences qui ne sont pas pertinentes pour le WAD, par exemple les exigences en matière d'accessibilité des systèmes de matériel informatique. Les exigences de la norme qui sont pertinentes pour le WAD sont définies à l'annexe A.

Il est important de noter que les versions de WCAG postérieures à 2.1 ne sont pas automatiquement pertinentes pour le WAD. Les exigences nouvelles ou mises à jour dans les versions ultérieures des WCAG, bien qu'utiles dans la pratique, ne deviennent juridiquement pertinentes que si elles figurent à l'annexe A d'une version harmonisée de la norme EN 301 549 mentionnée au Journal officiel.

Étant donné que la norme EN 301 549 va au-delà des exigences de la WCAG, le respect de tous les critères de réussite de la WCAG 2.1 ne **garantira** pas une présomption de conformité avec le WAD. Pour plus de détails sur ces différences, voir [«derniers changements à la norme»](#).

Exigences et historique de normalisation

Le tableau ci-dessous résume les exigences et l'historique de la normalisation

Version	Date de sortie	Mandat de normalisation	Date d'harmonisation	Basé sur WCAG
1.1.2	Avril 2015	Mandat 376	Pas harmonisé. A été suivi jusqu'à ce qu'une norme harmonisée soit disponible, telle que définie à l'article 6 de la DAO.	v2.0
2.1.2	août 2018	Mandat 554	20 décembre 2018	v2.1
3.1.1	Novembre 2019	Mandat 554	Non harmonisé	v2.1
3.2.1	Mars 2021	Mandat 554	12 août 2021	v2.1

Liens utiles

- [La législation européenne en matière de normes](#)
- [Détails sur le processus européen de normalisation](#)
- [Directive sur l'accessibilité du web](#)
 - [Décision d'exécution relative à la déclaration d'accessibilité](#)
 - [Décision d'exécution sur le suivi et l'établissement de rapports](#)
 - [Décision d'exécution relative à la norme harmonisée \(2018\) EN 301 549 V2.1.2](#)
 - [Décision d'exécution relative à la norme harmonisée \(2021\) EN 301 549 V3.2.1](#)
- Mandats:
 - [Mandat M376](#) (portant sur HEN v1.1.2),

- [Mandat M554](#) (portant sur HEN v2.1.2)
- Normes publiées par le CEN, le CENELEC et l'ETSI:
 - [En 301 549 v1.1.2](#),
 - [En 301 549 v2.1.1](#),
 - [En 301 549 v3.2.1](#),

Liens utiles

[Dernières modifications apportées à la norme d'accessibilité](#)

Contenu associé

Vue d'ensemble

[Accessibilité Web](#)

Qu'est-ce que l'accessibilité web? L'accessibilité du Web permet à tout le monde, y compris aux personnes handicapées, de percevoir, de comprendre, de naviguer et d'interagir avec Internet.

À lire également

[Dernières modifications apportées à la norme d'accessibilité](#)

Renseignez-vous sur les dernières modifications apportées à la norme d'accessibilité EN 301 549 et sur les raisons qui les sous-tendent.

[Groupe d'experts sur la directive sur l'accessibilité du web \(WADEX\)](#)

Le groupe d'experts sur la directive sur l'accessibilité du web a été créé pour apporter un soutien à la mise en œuvre de la directive et pour échanger les bonnes pratiques.

[Accessibilité du web dans les États membres](#)

Les États membres doivent promouvoir l'accessibilité du web au moyen de programmes de formation, de sensibilisation et de mesures visant à faciliter l'accessibilité.

[Organes des États membres chargés du suivi de la directive sur l'accessibilité des sites internet](#)

Les États membres sont tenus d'informer la Commission des organismes chargés du suivi, de l'établissement de rapports et du contrôle de la mise en œuvre de la directive sur l'accessibilité des sites internet.

Source URL:

<https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/web-accessibility-directive-standards-and-harmonisation>